

Edito : Les critères économiques l'emporteront-ils ?

Dans le cadre de l'étude économique lancée par le ministère de l'équipement concernant le pôle de développement de Faratea, les représentants des différents secteurs économiques ont pu exprimer leurs points de vue en mars dernier. Cette journée de réflexion a permis de dresser un bilan afin d'élaborer des stratégies d'aménagement en appliquant une méthode d'évaluation économique éprouvée en Europe. A notre connaissance cette démarche fondée exclusivement sur des critères économiques est une première en Polynésie française.

Les résultats de cette étude ont été présentés le vendredi 8 septembre 2006. Sur les 7 scénarios de développement de Faratea énoncés à l'issue du séminaire du mois de mars, un comité technique en a retenu 6 :

Scénario A : Approfondissement et élargissement de la passe de Papeete ; Scénario B : Extension du port de Papeete vers l'est ;

Scénario C : Réalisation d'un deuxième pôle économique à Faratea avec transfert des activités de pêche

(flottille nationale) ; Scénario D : Réalisation d'un deuxième pôle économique à Faratea avec transfert des activités du port international et inter insulaire ; Scénario E : Réalisation d'un deuxième pôle économique à Faratea avec transfert des activités du port international, inter insulaire et de pêche ; Scénario F : Réalisation d'un deuxième pôle économique à Faratea sans port. Ces différents scénarios ont été comparés quant à leur évaluation financière et économique par rapport à un scénario de base qui correspond au développement le plus probable de l'agglomération urbaine de Papeete à savoir : Le Port autonome de Papeete achève la mise en oeuvre de son schéma directeur ; Les hydrocarbures gazeux sont transférés ; Les hydrocarbures liquides de Fare Ute sont transférés ; EDT construit une nouvelle centrale ; L'aménagement du front de mer de Papeete est réalisé ; Un système de transport en commun en site propre est réalisé entre Outumaoro et le camp militaire d'Arue ; La route de contournement nord de l'aéroport est réalisée ; L'assainissement de Papeete est réalisé ; La cote ouest continue de s'urbaniser à des altitudes supérieures à 300 m. L'étude économique a porté sur l'analyse des valeurs et écarts relatifs entre les différents scénarios.

La décision finale est désormais entre les mains des politiques

Aucun des scénarios étudiés n'ayant un impact économique positif avéré ni une viabilité financière réellement satisfaisante, l'étude économique a été orientée, fort des informations collectées lors de l'étude, sur une option de développement du scénario C. Ce scénario de développement C bis qui correspond à la réalisation d'un port de pêche international (sans le déplacement du port de pêche de Papeete en raison des investissements déjà réalisés), serait une station de services pour les compagnies de pêche internationales avec différents services d'avitaillement, de réparations navales et de transformation des produits de la mer.

Ce scénario développé sur les atouts de la Polynésie française dans ce secteur présente une viabilité économique très intéressante. L'abandon d'une solution au profit d'une autre fera nécessairement des mé-

contents. La décision finale est désormais entre les mains des politiques qui d'une manière un peu

caricaturale pourront être soit des visionnaires, soit des gestionnaires.

Faire de Faratea une zone de services pour les flottilles de pêche hauturière qui croisent dans le Pacifique, est une solution séduisante. Cela permet de donner une impulsion économique à la zone sans pour autant engager des milliards. Il s'agit d'un projet réalisable à court terme alors que la construction d'un port de commerce aurait de toute façon pris plusieurs années.

Nous avons été conquis par la méthode utilisée car elle confirme de manière incontestable les arguments tirés de l'expérience avancés par les chefs d'entreprises qui sont tous les jours confrontés aux impératifs économiques. Nous avons ainsi été rassurés puisque cette méthode a validé la nécessité d'une route de liaison Papeete - Taravao dans le cadre du développement de la zone de Faratea.

Maintenant que le pays s'est doté de ce modèle d'analyse économique, il serait intéressant de l'appliquer à l'hôpital du Taaone pour vérifier si a posteriori la décision politique qui a été prise il y a 6 ans maintenant était la bonne...

Jacques BILLON-TYRARD
Président

ACTUALITES LOCALES

Investissements
à la baisse

En 2004, malgré l'instabilité politique **22 projets** entrant dans le cadre des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement ont été agréés par le gouvernement. 14 de ces projets étaient des acquisitions ou des constructions, 1 projet concernait une rénovation d'hôtel et les 7 derniers projets étaient des demandes d'aide fiscale à l'exploitation. Les secteurs économiques ayant fait appel à ces dispositifs sont les suivants par ordre d'importance : Industrie : 8 dossiers ; Tourisme : 5 dossiers ; Bâtiment : 6 dossiers ; Aérien : 1 dossier ; Pêche : 1 dossier.

En 2005, **40 projets** entrant dans le cadre des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement ont été validés par le gouvernement. 4 retraits d'agrément ont été prononcés, 3 retraits concernent des projets dans le secteur du bâtiment et un retrait concerne le secteur de l'hôtellerie. Dans 5 projets d'investissement, des modifications d'agrément ont été apportées au cours de l'exercice. Parmi les 40 projets ayant reçu un agrément, 31 étaient des acquisitions ou des constructions, 9 projets concernaient des rénovations (hôtels ou industrie) et seulement 2 projets étaient des demandes d'aide fiscale à l'exploitation. Les secteurs économiques ayant fait appel à ces dispositifs sont les suivants par ordre d'importance : Tourisme : 13 dossiers ; Bâtiment : 12 dossiers, Industrie : 9 dossiers ; Aérien : 3 dossiers ; Pêche : 3 dossiers.

En 2006, **11 projets** entrant dans le cadre des dispositifs d'incitation fiscale à l'investissement ont été soumis au gouvernement. 9 de ces projets sont des acquisitions ou des constructions, 2 projets concernent des rénovations d'hôtels. A notre connaissance, aucune demande d'aide fiscale à l'exploitation n'a été accordée. Les secteurs économiques ayant fait appel à ces dispositifs sont les suivants par ordre d'importance : Bâtiment: 6 dossiers ; Tourisme : 4; Industrie : 1 dossier.

Commentaires : Au risque de fâcher encore une fois le ministre de l'économie et des finances, cette petite étude des arrêtés publiés au JOPF (dont la liste est consultable sur le site du CEPF www.cepf.pf dans l'espace réservé à nos membres) mérite quelques explications.

Nous pouvons avancer quelques hypothèses qu'il conviendra cependant de nuancer dans la mesure où l'année 2006 n'est pas terminée, et que notre étude s'arrête au JOPF n°36 du 7 septembre 2006. Qu'est ce qui peut expliquer que l'on passe de 40 projets à 11 ? Soit les investisseurs sont devenus méfiants eu égard à la (non) politique du gouvernement en matière économique . Soit le ministre de l'économie et des finances a donné consigne aux autorités administratives qui instruisent les dossiers de fermer les robinets de l'aide fiscale eu égard à la situation budgétaire du pays ? Ainsi, comment expliquer qu'au 1er semestre 2006 il n'y a eu aucune aide fiscale à l'exploitation agréée par le gouvernement alors que nous savons par ailleurs que plusieurs demandes ont été sollicitées par des entreprises.

Ces chiffres viennent malheureusement confirmer le pessimisme des chefs d'entreprises relevé dans la dernière note de l'IEOM. Alors que le vice-président refuse de communiquer les grandes lignes du budget 2007 qui aurait du normalement être connu avant la fin du mois d'août, tous les regards sont tournés vers la fiscalité. Une chose est sûre, si la fiscalité qui pèse sur les entreprises augmente et que les dispositifs de défiscalisation qui permettaient de faire retomber le taux d'imposition des sociétés à un niveau raisonnable sont bloqués, ont va droit dans le mur.

Faratea

Le syndicat des agences maritimes au long cours (SYNAGMAR) tient à saluer l'étude économique présentée le vendredi 8 septembre dernier sur les diffé-

rents scénarii de développement du port de Faratea (Cf. édito). Cette organisation professionnelle membre du CEPF reste néanmoins un peu sur sa faim quant aux solutions pour désengorger le port de Papeete dans le cadre du scénario zéro et surtout sur les justifications pour ne pas investir dans l'approfondissement de la passe de Papeete.

Commentaires : Les résultats de l'étude économique ont effectivement tenu compte des suggestions du SYNAGMAR, lequel a proposé comme d'autres de rationaliser l'espace existant et d'évacuer de la zone portuaire les activités qui n'avaient pas vocation à être présentes sur la zone comme par exemple le CET.

L'étude a cependant préconisé l'option de laisser la passe à son tirant d'eau actuel de 10,4 m, les travaux n'étant économiquement pas rentables. Or, il s'agissait de la solution la moins coûteuse, hors coût du tunnel sous la rade de Papeete dont l'investissement dépasse les dépenses pour le creusement de la passe, hors la construction d'un autre poste à quai et le renforcement des infrastructures existantes pour résister à une plus forte houle/marée.

A l'heure actuelle, la profondeur de la passe de Papeete est insuffisante pour permettre à certains navires escalant régulièrement à Papeete de rentrer à pleine charge. En période de pic d'activité, des conteneurs sont purement et simplement laissés à quai dans les ports de départ, lésant les importateurs à Tahiti. D'autres compagnies maritimes majeures ont préféré ignorer l'escala de Papeete et de fait, il y a dorénavant moins de bateaux qui desservent la Polynésie en provenance d'Europe. Par conséquent, pour beaucoup d'expéditions de marchandises, il y a des ruptures de charges, augmentant non seulement le risque de dommage mais aussi le coût et le temps d'acheminement du fret.

La présence de « méga-carriers » c'est-à-dire des grandes compagnies maritimes internationales

comme Maersk, CMA-CGM et Hapag-Lloyd sont des garants d'un service de qualité et de coût du fret minimum, ce qui n'est pas toujours le cas si on a recours au « *feeder* » c'est-à-dire l'utilisation de compagnies tierces de plus petite taille.

La tendance mondiale est à l'accroissement de la taille des navires : sans tomber dans l'excès d'un gigantisme inapproprié au port de Papeete, devons-nous ignorer cela et remettre toujours à demain une décision difficile à prendre, tout en tenant compte des délais incroyables que pren-

nent tous les projets majeur en Polynésie ?
Que désire le port de Papeete : être un port desservi uniquement par des *feeders* ou un vrai port international à l'écoute de l'économie du pays et des évolutions mondiales ?

DANS LE MONDE DU TRAVAIL

CPS

Le vendredi 14 septembre 2006, les administrateurs employeurs de la CPS ont rencontré le directeur général de la société Europ Assistance Océanie (EAO). Depuis janvier 2003, le groupe Europ Assistance s'est vu confier par la CPS la réalisation et la prise en charge des évacuations sanitaires internationales des malades polynésiens vers la France et la Nouvelle-Zélande.

Commentaires : L'externalisation de la gestion et des opérations des évacuations sanitaires a permis à la CPS de s'exonérer de la responsabilité de bonne fin des missions tout en réalisant de fortes économies.

La mise en place définitive de la structure et des procédures (investissement de + de 25 M xpf de matériel médical, 15 personnes en activité dans une société anonyme, l'achat d'une ambulance, la mise en place d'un local à l'aéroport de Tahiti Faa'a...)

ainsi que le développement commercial sur d'autres activités (assistance aux touristes, assistance automobile...) permettent à Europ Assistance de pouvoir faire bénéficier aujourd'hui à la CPS d'avantages qualitatifs et financiers encore plus importants.

Ainsi, la CPS a économisé 20 % sur 4 ans sur les dossiers sans escorte alors que le nombre de patients bénéficiant d'un accompagnement médical ou paramédical ne cesse d'augmenter.

Europ Assistance Océanie, avec 15 employés permanents, un plateau opérationnel disponible 24 H /24, 7j/7 et des ressources médicales spécialisées (humaines et matérielles), participe donc aujourd'hui pleinement à la sécurité sanitaire du pays. Son déploiement futur dans l'assistance aux personnes et aux biens contribuera sans aucun doute au développement économique de la Polynésie Française au cours des prochaines années.

A moins que pour de sombres raisons, le contrat d'Europ Assis-

tance ne soit pas renouvelé en début d'année au bénéfice d'une structure qui n'apportera certainement pas toutes les garanties que peut apporter une structure telle qu'EAO.

Période d'essai

La rupture d'un contrat de travail se situe à la date où l'employeur a manifesté sa volonté d'y mettre fin, c'est-à-dire au jour de l'envoi de la LRAR notifiant la rupture. C'est donc à juste titre qu'une cour d'appel déboute de ses demandes un salarié qui estimait avoir fait l'objet d'un licenciement dès lors qu'il apparaît que la rupture de la période d'essai avait été notifiée à l'adresse communiquée à l'employeur par ce salarié, au moyen d'une lettre recommandée envoyée avant la date d'expiration de la période d'essai.

Cass. soc., 11 mai 2005, n°03-40.650 P+B+R+I

DEMANDES ET OFFRE D'EMPLOI

DEMANDES D'EMPLOI

REF 65/06 : H, Acquis une expérience très diversifiée et enrichissante dans le domaine de l'import en général en commandant par voie maritime ou aérienne des Philippines, Taiwan, Thaïlande, USA une variété importante de produits et d'articles.

REF 66/06 : Jeune diplômé ingénieur, titulaire d'un DESS en Génie Électrique et Informatique industrielle, recherche un emploi. Spécialisation en électronique, automatisme, distribution BT/HT, électronique de puissance. Rigoureux, dynamique et mobile.

REF 67/06 : H 45 ans, cuisinier de métier, recherche emploi de cuisinier, chef, chef de partie ou pâtissier. Expérience de la cuisine gastronomique, collective, tahitienne et de la pâtisserie. Disponible à compter du 4 novembre 2006.

REF 68/06 : H 35 ans, occupe depuis 2001 des fonctions managériales corporates au sein d'un grand groupe du CAC 40. Diplômé en Affaires Internationales de l'Ensade de Paris et ancien élève de Sciences-Po Paris, propose son expertise (Audit, Direction financière, Relations Investisseurs, gestion de centre de profit).

REF 69/06 : H 29 ans, diplômé d'école de commerce, forte expérience marketing et commerciale, recherche poste de responsable commercial ou de gestion de projet. Anglais et Italien courant, disponible immédiatement.

REF 70/06 : H 32 ans, BTS Action commercial (o'clock) avec bonne expérience en marketing, management et postes à responsabilité. Bon niveau informatique et anglais. Dynamique, sérieux et ayant un

très bon sens relationnel, recherche poste à responsabilité.

REF 71/06 : JF, 32 ans, BAC+3, Trilingue, 10 ans d'expérience dans le commerce international, gestion d'un portefeuille de professionnels grands comptes, dynamique, sérieuse aimant le sens du contact à la recherche d'un poste commercial à responsabilité.

REF 72/06 : Jeune diplômé en droit des transports (Bac +5) recherche premier emploi chez transporteur, commissionnaire de transports, transitaire ou assureur. Anglais, stages antérieurs, motivation.

REF 73/06 : Jeune diplômé d'école supérieure de commerce, spécialisation contrôle de gestion/finances, recherche emploi. Mon adaptation est rapide et apprécié. Disponible à compter du 2 octobre 2006.

LU DANS LE JOPF

JOPF N° 35 du 31 Aout 2006

Page 3031 : Avis n° 735 CM du 21 juillet 2006 sur le projet de décret relatif à l'extension des dispositions du décret portant création du répertoire SIRENE.

Page 3055 : Arrêté n° 922 CM du 29 août 2006 complétant l'arrêté n° 813 CM du 9 août 2006 portant désignation des membres de l'observatoire du dispositif d'aide à la revalorisation du salaire minimum interprofessionnel garanti et de l'emploi (DARSE).

JOPF N° 36 du septembre 2006

Page 3160 : Arrêté n° 913 CM du 25 août 2006 portant approbation de la mise à jour du code des im-

pôts au 1er mai 2006.

Page 3161 : Arrêté n° 929 CM du 30 août 2006 portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet de rocade de Taravao.

Page 3161 : Arrêté n° 930 CM du 30 août 2006 portant approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée relative au projet de route des collines à Punaauia.

Page 3171 : Arrêté n° 912 CM du 25 août 2006 constatant l'indice des prix de détail à la consommation familiale pour le mois de juin 2006.

Statistiques de fréquentation des hôtels du CPH — mois de juillet 2006	Taux d'occupation
Ile de Tahiti	67,52
Ile de Moorea	92,13
Ile de Bora Bora	72,47
Autres îles	75,81
Polynésie	73,48

Statistiques établies avec les données des 17 hôtels adhérents au **Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie** : Intercontinental Bora Bora, Bora Bora Lagoon Resort, Hôtel Bora Bora, Hôtel Kia Ora Rangiroa, Maitai Polynesia Bora Bora, Méridien Bora Bora, Méridien Tahiti, Intercontinental Moorea, Novotel Bora Bora Beach Resort, Novotel Rangiroa Lagoon Resort, Radisson Plaza, Sofitel Moorea Beach Resort, Sofitel Motu Bora Bora, Sofitel Tahiti Resort, Sofitel Bora Bora Beach Resort, Intercontinental Tahiti, Te Tiare Beach Resort

Le taux d'intérêt légal est fixé à 2,11 % pour l'année 2006 (JOPF n°17 du 27/04/06).

Valeur du S.M.I.G pour compter du 01/01/06 : mensuel : 131 000 XPF (pour 169 heures) - horaire : 775,15 XPF
Arrêté N°1198 CM du 23 décembre 2005 - JOPF N.S 49 du 30 décembre 2005.

Conseil des Entreprises de Polynésie française

Immeuble FARNHAM 1er étage - rue CLAPPIER - BP 972 - 98 713 PAPEETE

Tél : 54 10 40 - Fax : 42 32 37 - Adresse Email : cepf@cepf.pf - site Web : www.cepf.pf

Bimensuelle, la « Lettre des Employeurs » est réalisée par le comité de rédaction du CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française, Directeur de publication : le Président **Jacques BILLON-TYRARD**. Abonnement pour 24 numéros : 15 150 F T.T.C (Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, est interdite sans autorisation expresse du Conseil des Entreprises).

Le CONSEIL DES ENTREPRISES de Polynésie française (www.cepf.pf) est composé des 14 organisations professionnelles suivantes : Association des Transporteurs Aériens Locaux; Association Tahitienne des Professionnels de l'Audiovisuel, Chambre Syndicale des Entrepreneurs du Bâtiment et des Travaux Publics; Chambre Syndicale des commissionnaires en douane, agents de fret et déménageurs de Polynésie française; Comité de Polynésie française de l'Association Française des Banques; Conseil des Professionnels de l'Hôtellerie; Fédération Générale du Commerce (www.fgc.pf); Organisation Professionnelle du Conseil de l'Intérim et de la Formation, Syndicat des Agents Maritimes; Syndicat des Employeurs du Secteur de l'Assurance; Syndicat des Industriels de PF (www.sipof.pf); Syndicat Professionnel des Concessionnaires Automobiles; Union des Industriels de la Manutention Portuaire; Union Patronale de Polynésie française.

Ces organisations patronales regroupent 451 entreprises et 13 854 salariés.